



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOT

DDD/SE/2007/219

ARRÊTÉ

PORTANT RESTITUTION DE GARANTIES FINANCIÈRES

La Préfète du LOT,

*Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite.*

- VU** le code de l'environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DDD/BE/2007/108 du 11 mai 2007 autorisant la SARL LOUBIÈRES ET CIE, dont le siège social est situé Route du Vigan - 46300 GOURDON, à poursuivre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers sise au lieu-dit « Les Landes » - Section G - Parcelles n° 58, 59, 61, 62p, 66p, 67p, 68p, 80p, 670p, 688p et 738 du plan cadastral de la commune du VIGAN ;
- VU** l'acte du 11 juin 1988 par lequel la SARL LOUBIÈRES ET CIE a justifié, auprès de la Banque Populaire du Quercy et de l'Agenais, de la constitution de garanties financières pour l'exécution des travaux de remise en état de la carrière ci-dessus définie ;
- VU** l'acte du 6 août 2007 par lequel la SARL LOUBIÈRES ET CIE a justifié auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées d'une nouvelle garantie financière conformément aux dispositions du chapitre 1.6 de l'arrêté préfectoral d'autorisation sus-vié du 11 mai 2007 ;
- VU** le rapport et l'avis du Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement en date du 26 novembre 2007 ;
- CONSIDÉRANT** que cette nouvelle garantie financière se substitue à celle délivrée le 11 juin 1988 ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du LOT ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Il est mis fin au cautionnement d'un montant de 60 000 Francs (9 146,94 Euros) consenti à la SARL LOUBIÈRES ET CIE en garantie de l'exécution des travaux de remise en état de la carrière ci-dessus définie.

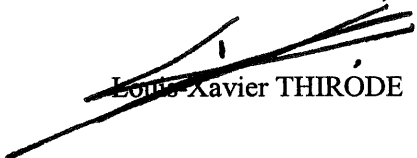
ARTICLE 2

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Lot, le Sous-Préfet de Gourdon et le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié :

- ® au Sous-Préfet de GOURDON,
- ® à l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines à CAHORS,
- ® au Maire de la commune du VIGAN,
- ® à la SARL LOUBIÈRES ET CIE,
- ® au Directeur de la Banque Populaire Occitane.

À Cahors, le 5 décembre 2007

Pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général,



Louis-Xavier THIRODE